

PABLO ET SANTEN!

EN HOLLANDE

L'OPINION PUBLIQUE OUVRIERE ET DEMOCRATIQUE SE MOBILISE EN FAVEUR DE NOS CAMARADES

Aujourd'hui, 30 mars 1961, les membres du Comité mis à part, **700 personnes** ont signé la lettre adressée au Ministre de la Justice, dans laquelle la libération immédiate de Raptis et Santen est demandée, indépendamment du fait qu'un procès public ait lieu ou non (1).

Parmi les signataires, nous citons les personnes suivantes :

Professeurs d'Universités : Prf. Dr. J. Presser (Amsterdam), Prof. Dr. K. Van't Reve (Amsterdam), Prof. Dr. J. de Graaf (Utrecht), Prof. Dr. F.J.J. Buytendijk (Utrecht), Prof. C. Van Eesteren (Amsterdam).

H.J. Lankhorst, Député du Parti Pacifiste Socialiste, A.A. Redeker, Conseiller Municipal d'Amsterdam, Toute la Rédaction de « Propria Cures », hebdomadaire des Etudiants de l'Université d'Amsterdam, H.G. Kwik, H.G. Surie, J. Van Tijn, P. Verstegen, M. Koenen, Ties Prakken.

Ingénieur A.E. Bosman (Baam), Ingénieur G. Beljers (Eindhoven), Ingénieur G.P. Ittman (Eindhoven), M^e A.M. Wieringa Hulshof, Avocat (Haarlem), Dr W.G.L. Wieringa (Haarlem), G.J. Sorgdrager, médecin (Haarlem), Drs Th. Braaf (Eindhoven), A.G. Van Gilse, Pasteur (Eindhoven), Drs H. Zeilmaker (Eindhoven), Dr W.J. Jong (Heemstede), Pasteur P. Visser (Apeldoorn), Drs A.F. Willebrands (Amsterdam), N.J.M. Hoogendijk, Pasteur (Muiderberg), Dr D. A. de Graaf (Goes), N. Padt, Pasteur (Lunteren), R. Van't Linderhout, Pasteur (Lekkerkerk), Mr. J. Den Tex, Avocat (Leusden), Drs M. Broekmeijer (Amsterdam), J.B. Meijer, Dentiste (Amsterdam), Dr G.J. Geers, Hispanologue (Groningen), Ga. A.J. Hukshoff Pol, Médecin (De Steeg), Ingénieur G.A. Zanstra (Doorn), Dr H. Bongers (Bilthoven), Pasteur G. Lans (Amsterdam), Dr H. de Jonge (Geertruidenberg), P. Cleij, Instituteur (De Bilt), S. Gosselaar, Instituteur (Huizen), G.A. Oorschot, Editeur (Amsterdam), J.C. Van Veen (Bilthoven), J. Van der Meulen, juriste (Leiden).

(1) Voir «La Vérité des Travailleurs», n. 115 (Avril 1961).

LE DOSSIER RAPTIS (PABLO) SANTEN

AU SOMMAIRE :

Les faits — Les hommes — La défense — La campagne de soutien, des pétitions, des témoignages du monde entier.

30 pages de texte

Envoyer 2,50 NF en timbres

Commande à Roger FOIRIER (voir en bas de page)
ou à « La Vérité des Travailleurs »

POUR LA DEFENSE DE NOS CAMARADES POUR LE SOUTIEN DE LEURS FAMILLES

Envoyez vos fonds de solidarité à :

M. ROGER FOIRIER

89, rue Rouget-de-l'Isle - SURESNES (Seine)
C.C.P. Paris 13726-83

Vingt-neuf collaborateurs de l'Institut International de l'Histoire Sociale à Amsterdam. Un groupe de collaborateurs de l'Institut d'Etudes Russes de l'Université d'Amsterdam. Des dirigeants et membres du Parti Socialiste, de POLITEIA (Organisation des Etudiants Socialistes), du Parti Pacifiste, Socialiste, du Syndicat Communiste Indépendant, du Parti Ouvrier Socialiste (H. Gortzak, Sjef Pieters, R. Rutgers), A.v.d. Berg, Secrétaire du Syndicat Indépendant O.V.B., C. Oosterwijk, Président des ouvriers du Bâtiment O.V.B., L. Van Os, Secrétaire des ouvriers des transports et dockers O.V.B., G. De Valk, Secrétaire des mineurs O.V.B., J. Koning, Président des marins et pêcheurs O.V.B., et K. Gardénier, K. Slabbekoorn, A.P. Stekelenburg Kwawegen et de nombreux membres de cette fédération de syndicats.

Un groupe de sténographes et autres collaborateurs de l'organe du Parti Socialiste « Het Vrije Volk » d'Amsterdam. Les veuves des dirigeants du R.S.A.P. (Parti de Sneevliet) fusillés : W.H. Sneevliet Draayer, M. Dolleman-Mater, M. Barten-Oosterbaan, H.J. Schrieffer-Hoefman. K. Van Boeschoten, Hein Herbers, Meia Albarda, Helen Bielke, W. Bongers-Heroma, Otto Sterman, Jan W. Jacobs, Herman Kruyt, Fons Hermans, Ria de Korte, Ge Nabrink, Albert de Jong, B. Lutteraan A. Van Bolhuis, C. Houward, J. Engels, Maria Snethlage, P. Alma, D. Schilp.

DECLARATION DU COMITE RAPTIS SANTEN A LA PRESSE NEERLANDAISE

I. Le texte de la lettre que le Comité Raptis Santen a adressé au Ministre de la Justice paraît avoir besoin de clarification. Il semble qu'il y ait eu des fausses interprétations par manque de connaissance suffisante des faits qui sont à la base du texte.

II. En ce qui concerne la détention provisoire de Raptis et Santen, arrêtés le 10 juin 1960 (dont la prolongation a beaucoup surpris de larges cercles) on doit faire les constatations suivantes :

Peu après l'arrestation on a annoncé que le procès aurait lieu en août 1960. Ce mois étant passé, le procès a été différé mois après mois. Le 6 octobre 1960, une communication parut dans les journaux «De Telegraaf» et «Het Vrije Volk» se référant à une déclaration du juge d'instruction selon laquelle le procès aurait lieu début novembre. Le 10 janvier 1961, l'officier de justice déclarait devant le tribunal d'Amsterdam que l'Instruction serait terminée dans un mois. Après cela, les nouvelles déclarations officielles ne furent publiées que le 25 février 1961.

1^o Dans la réponse écrite du Ministre de la Justice au Sénat, il est question d'une clôture rapide du dossier dès que certains documents seraient arrivés de l'étranger.

(Suite page 12.)